

tous jusqu'aux plus petits. *Extrait du Tableau de Londres.* polonais Michel Jackowski; de Mme Coroline de Rothschild, mère de MM. Rothschild de Vienne, de Paris, de Francfort, et décédée dans cette dernière ville à l'âge de 99 ans.

## CHAMBRE DES LORDS.

Lord Stanley dit. Voyant le noble lord secrétaire des colonies à sa place, je désire lui poser une question. Les nouvelles du Canada sont d'un caractère si formidante et si alarmant, que je crois de mon devoir de perdre un peu de temps pour m'enquérir du gouvernement. Il a reçu d'autres informations que celle qui est répandue dans le public, et qui, je l'espère, est exagérée, et pour apprendre, en même temps si le gouvernement est prêt à donner des explications sur l'état des affaires dans cette colonie, où, paraîtrait-il, le malcontentement produit par les mesures du gouvernement a suscité éclaté par un dégoût général et une révolte. Il paraît que la bâtie du parlement à Montréal a été détruite par le feu; et dans ce moment on appréhende qu'il existe, dans ces provinces la plus formidable de toutes les guerres, une guerre de races, (écoutez.) Je désire savoir si le gouvernement a quelqu'information sur l'état présent des provinces. Et je répéterai la question que j'ai faite au noble lord, il y a déjà quelque temps, savoir, si par rapport à la mesure particulière qui a conduit à cet outrage, il avait donné quelques instructions spéciales sur la politique à suivre?

LORD GREY.—Je désirerais que le noble Lord se fût conformé à l'intention qu'il a d'abord exprimée de s'absenter d'émettre une opinion prématuée, et d'après des rapports auxquels il est difficile pour moi de répondre. Il y a à peu près une heure, j'ai reçu une dépêche de Lord Elgin, et cette dépêche, j'aurai la grande satisfaction de la mettre devant cette chambre, à sa prochaine séance. C'est une dépêche qui montrera, je crois, que Lord Elgin a agi en tout avec son jugement, sa modération et son bon sens ordinaire. Milords, je dois dire à vos seigneuries qu'à la date de cette dépêche, qui a été écrite à la hâte, après que la malle régulière fut expédiée par la voie de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick—la dépêche, je puis dire, a été écrite le 30 avril, et est arrivée à New-York juste à temps pour être expédiée,—il paraît qu'à la date de cette dépêche une émeute, sans doute d'un caractère très-grave, avait eu lieu dans Montréal, et que la bâtie du parlement avait été brûlée; mais d'après cette dépêche, il n'y a pas du tout à craindre une guerre de races; le noble Lord n'en parle nullement. Au contraire, j'ai toute raison de croire que la tranquillité est rétablie. Pour ce qui est arrivé, je suis bien prêt à prendre ma part de la responsabilité et celle de mes collègues. Je suis prêt à justifier toutes les démarches qui ont été faites, et je suis sûr que le parlement les approuvera aussi quand il les connaîtra. Mais je dois prendre la liberté d'informer le noble lord que la responsabilité de cet événement, dans mon opinion, lui appartient autant qu'à toutes autres personnes, (OH ! OH ! de l'opposition) pour cette simple raison, qu'il n'y a pas de doute, d'après ce que j'ai vu dans les journaux et ailleurs, que c'est le rapport des procédures de cette chambre, il y a quelque temps, et l'expression d'opinion du noble lord, qui ont contribué en grande partie à augmenter la violence de l'esprit de parti qui prévaut dans cette colonie, (écoutez, écoutez, du côté ministériel.) J'espère que le noble lord se souviendra qu'il y a une responsabilité pour les membres de l'opposition, aussi bien que pour les membres de l'administration. C'est un fait que le noble lord me paraît oublier trop souvent, (écoutez, écoutez.)

LORD STANLEY.—Quant à la responsabilité qui s'attache aux membres de cette chambre et à l'opposition, sous toutes circonstances, il n'y a jamais eu de gouvernement qui ait été plus redoutable que celui que j'ai devant les yeux à la bonne interprétation que l'opposition fait de sa responsabilité (écoutez, écoutez); mais il n'y a rien dans la ressemblance d'un pair au parlement, qui doive le faire hésiter dans l'expression de sa conviction sur la nature et la mauvaise politique d'une marche que le gouvernement adopte: et l'intimation ou insinuation faite par le noble lord ne m'empêchera pas d'exercer la liberté de discours qui est un des plus grands priviléges d'un membre de cette chambre. Je répète la question au noble lord, savoir, si Lord Elgin aagi sans instructions, ou suivant sa propre autorité? Ou si le noble Lord et ses collègues ont marqué la démarche qui a été prises et s'ils ont quelques explications à donner à cette chambre sur l'état de la colonie autre ce qui a paru sur les papiers publics? (Le noble Lord dit qu'il mettra la dépêche de Lord Elgin sur la table de cette chambre vendredi prochain.)

M. NEWDEGATE espérait que la chambre ne serait pas conduite par l'analyse de la majorité donnée par M. Roebeck, pensant qu'une juste analyse changerait le résultat.

M. E. PENISON pensait que M. Roebeck avait droit à des remerciements pour l'information qu'il ait donnée, mais il ne la pensait pas nécessaire pour calmer l'agitation de la chambre, rien n'ayant manifesté une intention d'agir sévement en cette matière.

Il fut alors ordonné de mettre les papiers sur la table.

## DÉPÊCHE OFFICIELLE DE LORD ELGIN.

(HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
Montréal, 30 avril 1849.

M. LORD.—Je vous informe avec regret qu'une émeute, suivie de conséquences très-déplorables, bien que par bonheur, la vie des citoyens n'ait rien souffert, où que personne n'ait reçu de mal excepté dans un cas, a eu lieu dans la cité de Montréal, durant ces derniers jours. Je m'imprime de donner à Votre Seigneurie un rapport de ce qui est arrivé, de peur que vous ne soyiez induit en erreur par des rapports exagérés, transmis par les États-Unis.

2. L'arrivée inattendue de vaisseaux chargés de marchandises au port de Québec, me fit un devoir de me rendre au parlement, sans en donner avis longtemps d'avance, mercredi dernier, afin de donner la sanction royale à un bill de douanes qui avait passé ce jour-là dans le conseil législatif; et je considérai que, puisque cette nécessité était venue, il ne serait pas expédié de tenir l'opinion publique en suspend en omettant de disposer, en même temps, des autres actes dans lesquels les deux branches du parlement local avaient antérieurement concouru, et qui attendaient encore pour ma décision. Parmi ceux-là était l'acte qui pourvoit à l'indemnité des personnes, dans le Bas-Canada, dont les propriétés ont été dévouées pendant la révolution de 1837 et 1838, au sujet duquel, comme le sait votre seigneurie, il s'est élevé beaucoup d'excitation.

3. Je vous envoie donc sous ce pli, pour que vous la parcourez, une copie imprimée de l'acte en question, et je ne manquerai pas, par la première malle, de vous fournir une information touchant son caractère et son but, les circonstances qui ont donné lieu à son introduction, et les raisons d'après lesquelles je me suis décidé, après mûres réflexions à la sanctionner. Aucun argent ne peut être payé en vertu de ce bill comme indemnité, ici à un temps éloigné, en sorte que le pouvoir de Sa Majesté peut être exercé avec effet, Si Majesté fut-elle ainsi avisée, nonobstant la marche que j'ai suivie. Comme j'écris cette dépêche à la hâte, dans la vue de la transmettre par la voie de New-York, je me bornerai pour le moment à vous faire le récit des procédés qui ont troublé la paix de la cité.

4. Cependant, afin de rendre cette narration intelligible, je dois commencer par vous dire, que depuis un certain temps, la chambre d'assemblée, telle que présentement constituée, a été l'objet de récriminations amères et assez souvent de menaces inconsidérées de la part d'une certaine partie de la presse de la province, et plus particulièrement de celle de Montréal. Votre Seigneurie se rappellera probablement que le corps en question est l'œuvre d'une élection générale qui a eu lieu il y a à peu près dix-huit mois, sous les auspices du parti politique aujourd'hui dans l'opposition, et après une dissolution à laquelle j'ai ouvert mon avis, dans le but de le renforcer dans sa position comme gouvernement. Le résultat de cette mesure a

été très-défavorable à ceux qui l'avaient recommandée, non pas tant dans le Bas-Canada, où la composition de la représentation a été fort peu châtiée par suite de cette dissolution, que dans le Haut-Canada, où plusieurs collèges électoraux, parmi lesquels quelques uns des plus populaires ont rejeté les candidats conservateurs pour leur substituer des libéraux. Sur la question de confiance proposée au commencement de la session, immédiatement après les élections générales, l'administration a été défait par une majorité de plus de deux cent reuni, et comme de réaison un changement de gouvernement, a eu lieu.

5. Ce changement dans la composition politique de l'assemblée, et le changement de gouvernement qui n'en a été qu'une conséquence, était donc clairement attribuable à un changement d'opinion dans le Haut-Canada. Dans le Bas-Canada rien ne pouvait expliquer l'un ou l'autre. Ces circonstances néanmoins n'ont pas suffi pour assurer pour les décisions du corps représentatif populaire, soit de l'indulgence ou du respect d'une certaine portion de ceux qui se disent, avec emphase, les supports des intérêts anglais. Dénoncer le parlement comme français dans sa composition, et le gouvernement comme sujet à l'influence française a été leur objet constant, et les doctrines les plus sauvages, touchant le droit qui appartient à une minorité anglaise de réformer par la violence toutes injures qu'elle peut souffrir de la part d'une telle source ont été proclamées. J'ai maintenant, devant moi, un article qui a paru dans l'un des principaux journaux anglais de Montréal, l'un des premiers jours de la session, et dont je vous transcris le dernier paragraphe, pour montrer le caractère et le langage dans lequel, même dès lors, et avant que l'esprit public eût été excité par la discussion du bill d'indemnité, une portion de la presse prétendait de critiquer les procédures du parlement local. L'article traite d'une mesure concernant les townships à laquelle, je crois, aucune grande objection n'a été opposée en parlement. Il se termine malgré cela par ces mots: "nous en sommes très contents, le plus tard le pied fourchu (cloven foot) sera mis à nu, le mieux ce sera; l'intention évidente de cette majorité, composée de français, aidés de traitres Anglo-Canadiens, est d'imposer de plus en plus des institutions françaises à la minorité anglaise dans le Bas-Canada. Cette intention est évidente comme nous l'avons dit et nous sommes heureux qu'on le fasse voir ouvertement. Nous espérons que le parti du gouvernement réussira dans chacune de ses coupables mesures. Lorsque la tyrannie française sera devenue insupportable, nous trouverons notre Cromwell. Sheffield dans les temps anciens, avait coutume d'être renommé pour ses combats acérés et bien trempés. Eh ! bien, ou y fait aujourd'hui des bayonnettes tout aussi aigües et tout aussi bien trempées. Quand nous ne pourrons plus supporter la tyrannie, on verra si de bonnes bayonettes dans des mains saxoines ne seront pas plus que l'école d'une masse et d'une majorité."

6. Pour des personnes habituées au fonctionnement d'un gouvernement constitutionnel dans des communautés bien réglées, il peut paraître incroyable qu'un tel langage dût être employé par les organes d'un parti respectable quelconque, par rapport à un corps comprenant les représentants librement choisis d'après les principes les plus populaires; mais la cause de cette anomalie est assez évidente pour tous ceux qui sont au cours de l'histoire du Canada. Pendant une longue suite d'années, le corps représentatif, supporté du conseil législatif, ont été dans la province inférieure spécialement, dans un état d'antagonisme presque continu. Vilipendie l'un était la preuve la plus certaine de patriotisme; dénoncer l'autre, était la preuve la plus certaine de loyauté. Dans une société essentiellement démocratique de sa nature, où la diversité des races donnait naissance à des éléments particuliers de confusion, et où, conséquemment, il était on ne peut plus important que les autorités constitutionnelles fussent respectées, l'influence morale de la loi et du gouvernement fut assaillie par l'existence d'une lutte perpétuelle entre des pouvoirs qui auraient dû se donner un secours mutuel. On ne peut rien imaginer de moins favorable à l'extinction des animosities nationales, et à l'établissement constant de l'autorité heureuse et bienveillante de ces institutions libérales qu'il est de la gloire et de l'avantage de l'Angleterre de donner à ses enfants.

7. Je ne suis pas sans espoir qu'un attachement constant aux principes du gouvernement constitutionnel, et que la continuation de l'harmonie entre les différentes branches de la législature, puissent conduire, avec le temps, à l'anéantissement de ces maux; néanmoins, et en attendant, je dois attribuer uniquement à la cause que j'ai mentionnée, le ton de défiante arrogante avec lequel les résolutions, non pas du gouvernement seulement, mais aussi du parlement, sont traitées par un parti qui se trouve, pour ce moment, être dans l'impossibilité de faire prévaloir ses vues, et les actes de violence auxquels ce langage inflammatoire a conduit dans la circonsistance actuelle.

8. On ne peut douter, je le crains bien, que beaucoup de personnes ne désaprovoient sincèrement la mesure relative aux pertes de la révolution dans le Bas-Canada, introduite par le gouvernement et passée à une grande majorité dans le Parlement local; et que cette mesure ne réveille, dans les esprits de plusieurs autres des antipathies nationales, et des souvenirs d'anciens conflits, que des politiques trompeurs cherchent à exploiter pour parvenir à leurs fins. C'est donc indubitablement une mesure qui devait être traitée avec calme et modération, par tous ceux, au moins, qui ne sont pas intéressés dans son but; malheureusement, néanmoins, cela n'a nullement été le cas. Non seulement des appels aux passions de la nature la plus dangereuse sont sortis des presses locales, mais ils ont reçu l'appui de ceux qui ils devaient le moins en attendre. Des passages, tels que le suivant, dans lequel un journal de quelque influence à Londres de la population anglaise comme étant affectée par la mesure en question. "Ils sont passablement capables de prendre soin eux-mêmes, et nous comprenons fort mal le ton adopté par la presse et le peuple anglais dans la province, s'ils ne trouvent pas quelque moyen de résister au grand coup et au grand dévouement qu'en leur prépare;" sont lus avec avidité et interprétés de manière à signifier que des sympathies viennent de quartiers influents dans la métropole, à ceux qui cherchent à annuler la décision déplaisante de la législation locale; quelques-uns peuvent être les moyens qu'ils prennent pour atteindre ce but.

9. Les scènes qui ont déshonoré Montréal dernièrement sont les effets naturels d'une agitation de ce caractère, agissant sur un peuple d'une nature exaltée; qui a été porté à croire qu'une race qu'il méprise, et sur laquelle il a été habitué à dominer, a obtenu, par le fonctionnement d'un sys-

## CHAMBRE DES COMMUNES

M. Hawes produisit et déposa sur la table des papiers relatifs au Canada.

M. Roebeck saisit cette occasion pour entrer dans de longs détails sur l'état des affaires en Canada; et par rapport au bill d'indemnité, il lut un extrait d'une lettre adressée de